CONSULAT GENERAL DE FRANCE A DJEDDAH

PROCES VERBAL
2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019
25 OCTOBRE 2018

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme CAETANO Chantal, Conseillère consulaire
- M. HAKKI Mazen, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire, conseiller à l'AFE
- M. MIHRAJE Mostafa, Consul Général de France à Djeddah, Président du conseil consulaire

Membre désigné :

- M. LOUGHZAIL Mohamed, Représentant de l'association des parents d'élèves
- M. MAATOUG Karim, Conseiller culturel ou son représentant, Attaché de Coopération, absent
- M. NONNENMACHER Christian, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur Ecole internationale de Djeddah
- Mme RENAUDAT Jocelyne, Représentante d'association de Français à l'étranger reconnues d'utilité publique, Présidente Français du Monde - ADFE
- M. UBEDA Jean-Louis, Représentant d'association de Français à l'étranger reconnue d'utilité publique, Président UFE

Experts :

- M. CHOKRI Mohamed, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, Adjoint de chancellerie
- Mme DAENS Brigitte, Agent AFE, binôme de l'agent en charge des bourses scolaires
- M. EL MASRI Jamal, Représentant d'association de Français à l'étranger reconnue d'utilité publique, Vice-président Français du Monde - ADFE
- M. LEHUCHER Bernard, Consul adjoint, chef de chancellerie
- M. LO CUNSOLO Antoine, Agent comptable de l'établissement, Directeur financier de l'école française internationale de Djeddah
- M. PAVOT Jean-Michel, Directeur du Primaire de l'Ecole Française Internationale de Djeddah, présent

Absents :

- Mme CHAAYA Nadia, Conseillère consulaire, vice-présidente du conseil consulaire (représentée par Mme Chantal Caetano, procuration donnée le 1/10/2018)

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

La moitié au moins des membres composant le Conseil consulaire étant présents ou représentés, le Conseil consulaire a pu délibérer.

Le président a présenté les résultats des travaux de la dernière Commission nationale des bourses scolaires, le cadre réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrivent les travaux du CCB2 et a rappelé les règles de confidentialité des débats. Aucune observation de la part du Conseil consulaire des bourses n'a été formulée.
Les informations suivantes sont notamment communiquées :

Le montant de l'enveloppe limitative allouée par l'AEFE après le dialogue de gestion a été fixé à 278000 euros.
La date limite de dépôt des dossiers avait été fixée au dimanche 7 octobre.
Les dossiers examinés lors de ce second conseil consulaire des bourses scolaires sont :

- Des dossiers ajournés ;
- Des demandes formulées par les familles installées dans la circonscription consulaire après la date limite de dépôt des dossiers en CCB1 ou des familles résidentes déjà résidentes dont la dégradation de la situation financière nécessite désormais le dépôt d'un dossier ;
- Des demandes de révision formulées par les familles contestant la décision de l'AEFE

La seconde commission nationale des bourses statuera définitivement sur demandes examinées aujourd'hui au mois de décembre.

Après examen des dossiers individuels, la séance a été levée à 15h10.